



Mariage- svp répondez moi-

Par **chefiadelyon**, le **21/01/2010** à **17:29**

Bonjour,

Je vous remercie d'avance pour tout l'attention que vous porterez a mon soucis.

Je souhaite me marier cette été avec mon compagnon, malheureusement sa situation est irrégulière.

Il a quitté son pays la tunisie, il y a presque 4 ans de cela, pour vivre en italie, il a eu un travail (contrat), et est rentrer en italie avec un visa shengen.

Puis il est venu en france, actuellement son visé a expirer, et son passeport bientôt sera perimé aussi.

Comment faire pour établir mon mariage, et par la suite faire une demande de carte de séjour à la préfecture? je suis perdu il y a tellement de nouvelle loi...

Quelle sont mes droits? comment régulariser sa situation?

Répondez moi svp...

Merci d'avance,

Cordialement,

C. de lyon.

Par **jeetendra**, le **21/01/2010** à **17:45**

Bonjour, vous vous mariez et il demande un titre de séjour vie privée et familiale à condition que vous soyez de nationalité Française, comme il a une entrée régulière dans l'espace schengen sa régularisation est possible (attention ce n'est pas un droit, pouvoir discrétionnaire de la Préfecture), bon mariage, cordialement.

Par **chefiadelyon**, le **21/01/2010** à **20:48**

Bonjour, merci, je suis bien de nationalité française oui je suis née en France et j'y réside depuis ma naissance, oui il est bien de rentrer régulièrement en Italie, pour la France on a aucune preuve sa pause un problème? Le fait que son visa soit périmé actuellement devra-t-il en refaire un autre pour son titre de séjour?

Quelles sont toutes les solutions possibles?

Merci d'avance.

Cordialement.